

À titre de cabinet spécialisé en assurance et épargne individuelles et collectives, nous désirons vous rappeler les engagements que nous prenons à votre égard lors du mandat initial et de façon ponctuelle par la suite.

Analyser.

Analyse exhaustive de vos besoins en avantages sociaux



✦ Avant de procéder à une révision des garanties proposées sous votre régime d'assurance collective, nous évaluons :

- les besoins de vos employés, à l'aide d'une analyse de l'utilisation faite du régime, des commentaires et suggestions apportés et, au besoin, d'un sondage en ligne auprès des participants;
- les objectifs fixés par l'entreprise pour le régime, y compris toute contrainte financière;
- le marché de l'emploi local, à l'aide d'une analyse comparative du régime vs les régimes offerts par les autres compagnies sollicitant la même main d'œuvre.

Si, selon notre jugement professionnel, des correctifs s'imposent, nous nous engageons à identifier et soumettre des propositions alternatives qui vous permettront de corriger le tir.

Planifier

Mise au marché et analyse des conditions de souscription



✦ Afin de vous assurer que vous ne payez que la prime nécessaire pour supporter le risque que représente le régime de votre entreprise pour l'assureur, nous procédons, lors du mandat initial et de façon ponctuelle par la suite, à une analyse comparative de la structure de vos coûts par rapport aux offres disponibles sur le marché. Ainsi, au besoin, nous préparons un cahier des charges complet afin de solliciter des offres au marché.

Il est à noter que, dans le cadre du régime d'assurance exclusif aux entreprises et aux cabinets de CPA, cette analyse comparative peut être effectuée globalement pour l'ensemble des organisations participantes.

Accompagner.

Mise en vigueur
Bilan intérimaire
Analyse et gestion du renouvellement



✦ Afin d'assurer une mise en vigueur ordonnée du régime et la satisfaction continue des participants, nous nous engageons à maintenir une équipe de service à la clientèle interne, disponible aux heures normales d'opération, apte à vous procurer un service personnalisé à la hauteur de vos attentes.

Nous nous engageons aussi à vous fournir des **documents informatifs personnalisés** et attrayants à l'intention du personnel et assurons notre disponibilité pour toute rencontre jugée nécessaire avec les employés.

Nous procéderons à une **analyse des réclamations soumises sous le régime en cours d'année** afin d'identifier toute tendance qui pourrait avoir des répercussions sur la tarification offerte au renouvellement. Au besoin, nous communiquons avec vous afin de proposer des modifications. Si nous convenons d'options à considérer, nous obtenons de l'assureur la tarification relative à ces options afin de vous permettre de faire un choix éclairé au moment du renouvellement.

Enfin, à titre de représentant mandaté auprès de l'assureur, VIGILIS Solutions collectives recevra les conditions de renouvellement proposées. Afin de nous assurer que ces conditions sont équitables, nous poursuivrons l'analyse entamée dans le bilan intérimaire et dégagerons toute nouvelle tendance.

Nous **analyserons les frais et facteurs utilisés par l'assureur afin de garantir l'exactitude de l'offre** qui doit demeurer équitable face au marché.



Intégrité et transparence

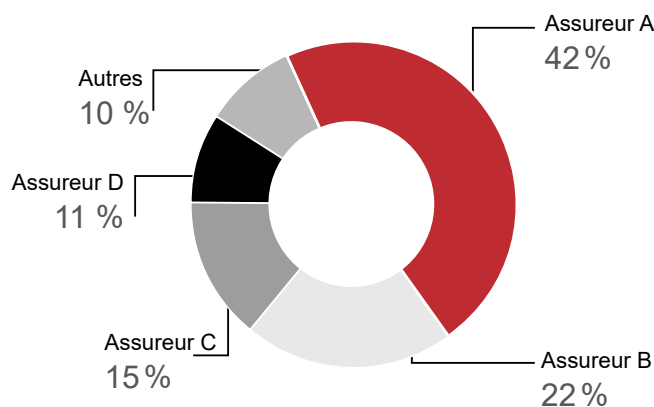
Une question de confiance

Assureurs avec lesquels nous transigeons en assurance collective

- Beneva (SSQ-La Capitale)
- Croix Bleue Medavie
- Canada Vie
- Desjardins
- Empire Vie
- GSC 360
- Humania
- Industrielle Alliance
- Manuvie
- Sun Life

Répartition de nos affaires au cours de l'année financière 2023

Tel que l'indique le graphique ci-contre, nous ne favorisons aucun assureur, mais recommandons l'assureur dont l'offre rencontre les besoins de notre client.



Si vous souscrivez par notre entremise un des produits proposés, VIGILIS Solutions collectives recevra une commission de la société d'assurance qui émet ledit produit. De plus, dans certains cas, la société d'assurance peut offrir une bonification liée au volume d'affaires soumis.

Tous les conseillers en assurance VIGILIS Solutions collectives sont régis par et détenteurs d'un permis émis par l'Autorité des marchés financiers. Nous vous invitons à communiquer toute plainte ou insatisfaction à cet égard au responsable des plaintes du Groupe VIGILIS, Richard Desormeau, à r.desormeau@vigilis.ca.

Politique en matière de protection des renseignements personnels

Notre politique détaille les éléments suivants : notre responsabilité à l'égard de vos renseignements personnels, les limites de votre consentement, les raisons et limites de la collecte, de l'utilisation et de la conservation de vos renseignements personnels, les mesures de sécurité déployées pour la protection de vos renseignements personnels, votre droit de retirer votre consentement, sous réserve de certaines restrictions contractuelles ou juridiques. Pour en savoir plus, visitez le www.vigilis.ca.

Politique antipourriel

Notre politique détaille les éléments suivants : les types de communications visées et exclues par la loi, la procédure de confirmation et de retrait de consentement, votre droit de porter plainte & les ressources à votre disposition. Pour en savoir plus, visitez le www.vigilis.ca.